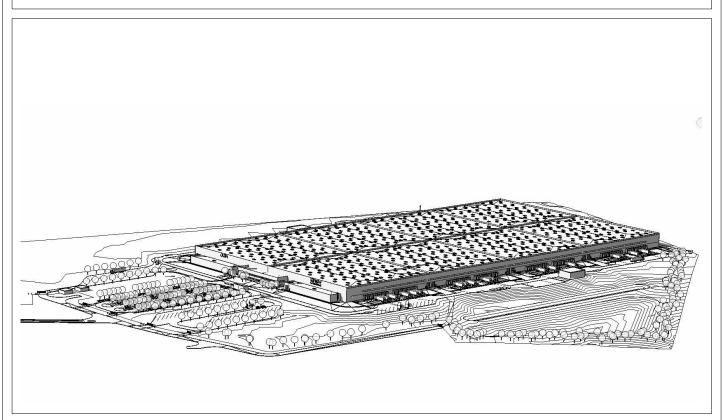
PROJET JJA - ZAC DES HAUTS PLATEAUX PLATEFORME LOGISTIQUE

Communes de MOUFLERS et l'ETOILE







A.26-GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 01 56 54 33 99





GILLES GENEST 4, Rue de la République 77570 CHATEAU-LANDON T: 01 64 78 38 23

PAYSAGISTE:

PC

RECEPISSE DE DEPOT DOSSIER ICPE

N° Plan

PC25

N° AFFAIRE :	AUTEUR / VERIFICATEUR	FORMAT:	ECHELLE:	DATE:	INDICE:
1618	NB			JUILLET 2018	

C:\Users\baehr\Documents\BACKUP REVIT\1618 BEG Amiens JJA PC_nb.rvt



Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'autorisation environnementale

A L'USAGE DU BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

→ Pétitionnaire : S.A.S. JJA 176, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine → Modalités de remise du dossier par le pétitionnaire et de traitement :	
176, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	
→ Modalités de remise du dossier par le pétitionnaire et de traitement :	
Date du dépôt du dossier : 31 juillet 2018 Nombre d'exemplaires déposés au format papier : 4 (dont 2 à la DREAL), au format électronique :	4
Le dépôt du dossier par le pétitionnaire : - était précédé d'une prise de rendez vous pour programmer cet échange OUI ত্র - a fait l'objet de l'échange permettant au bureau de l'environnement de vérifier la présence de tout listées par le formulaire d'accompagnement et de remettre au pétitionnaire l'attestation de dépôt et (non) complétude dans la même demi-journée que celle du dépôt OUI ত্র	NON □ tes les pièces t de relevé de NON □
→ Examen de présence dans le dossier des pièces listées par le formulaire d'accompa	gnement :
Utiliser <i>la check-list</i> d'examen de complétude pour vérifier que le dossier comporte l'ensemble des demandées dans les articles R 181-13 à 15, D 181-15-1 à 9, R122-5-II-1 à 11. Il est attendu que ce l'occasion d'un échange avec le pétitionnaire lors du dépôt du dossier, réalisé suite à prise de rend	et examen soit
Les mentions portées dans cette check-list doivent permettent d'identifier, selon les cas, le fait que présente, absente ou non requise.	la pièce est
→ Suites à donner :	
Remise au pétitionnaire de l'attestation de dépôt et de relevé de (non) complétude du dossier avec nécessaires (Cf volet 2 du présent document), avec mise en ligne sur ANAE de l'ensemble. Si auct n'est sollicité, saisine des services nécessaires via ANAE.	les annexes un complément
Lien vers ANAE : - mise en ligne dans tous les cas : du formulaire du pétitionnaire et de l'attestation de dépôt (versio - si aucun complément n'est sollicité : saisine des services (via ANAE)	on scan)

Page 1 / 2

51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS cedex 9 - Tel 03 22 97 80 80 - Télécopie 03 22 97 82 14

Internet : www.somme.pref.gouv.fr – courriel : pref-environnement@somme.gouv.fr Horaires d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 00



PRÉFET DE LA SOMME

2. Attestation de dépôt et relevé de complétude

Il est attesté le dépôt au du bureau de l'environnement du département de la	Somme:
--	--------

LE: 31 juillet 2018

d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (L181-1 2° du CE)

PAR la société JJA 176, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

POUR le projet d'exploiter une plate-forme logistique sise ZAC des Hauts Plateaux, sur le territoire des communes de MOUFLERS (80690) (parcelles cadastrées ZD 27 et 39, ZC 56, 60 et 64) et de L'ETOILE (80830) (parcelles cadastrées ZB 8, 26 et 29).

☑ en version papier : 4 exemplaires (dont 2 à la DREAL)

☑ en version électronique : 4 exemplaires

Observations éventuelles :

Le premier examen de complétude de ce dossier conduit à identifier que :

☑ le dossier contient l'ensemble des pièces listées ci après [annexer copie de la check-list remplie par le bureau de l'environnement]. Ce document vaut accusé de réception au titre de l'article R181-16 du code de l'environnement

□ les pièces signalées en page 1 dans la rubrique « Pièces absentes » de la check-list de complétude font défaut [annexer copie de la check-list remplie par le bureau de l'environnement] : Le dossier remis est en conséquence jugé incomplet, son instruction ne peut être engagée par l'administration. Il appartient au pétitionnaire de déposer les compléments nécessaires à l'instruction du dossier.

Fait à Amiens, le 31 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation, L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND